



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 avril 2025

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

Conseillers présents :

M. Paul GIACOMETTI, 1^{er} adjoint
Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme Muriel MASSE, 4^{ème} adjoint
Mme Isabelle CALENDINI
Mme Marie-Anne CARRY
Mme Marine DAIDERI
M. Xavier GIACOBETTI
Mme Christelle GROSSI
M. Pierre ROSSI
M. Louis SEMIDEI
M. Michel SINIBALDI

Conseillers absents et représentés :

NEANT

Conseiller absent :

M. Mathieu DAGREGORIO
Mme Dominique FILIPPI

Secrétaire de séance :

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 21 février 2025 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ▶ Approbation du compte de gestion 2024-BUDGET GENERAL-M57
- ▶ Approbation du compte de gestion 2024-SEA
- ▶ Approbation des comptes administratifs 2024
- ▶ Vote des taux d'imposition pour 2025
- ▶ Vote du budget primitif M57 pour 2025
- ▶ Vote du budget pour le service Eau et Assainissement 2025
- ▶ Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les eaux usées domestiques
- ▶ Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les eaux usées assimilées domestiques
- ▶ Projet de déplacement de la cantine scolaire : Plan de financement
- ▶ Questions diverses

Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion 2024-BUDGET GENERAL-M57

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024, le Conseil municipal approuve ce compte de gestion avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, pour le budget général M57, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2 : Approbation du compte de gestion 2024-SEA

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024, le Conseil municipal approuve ce compte de gestion, Eau et Assainissement avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, pour le budget Eau et Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°3 : Approbation des comptes administratifs 2024

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits(1)	Recettes ou excédents(1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		357 261,96 €		2 125 575,88 €		2 482 837,84 €
Opérations de l'exercice	1 430 370,86 €	1 229 289,95 €	1 330 879,50 €	2 140 328,15 €	2 761 250,36 €	3 369 618,10 €
TOTAUX	1 430 370,86 €	1 586 551,91 €	1 330 879,50 €	4 265 904,03 €	2 761 250,36 €	5 852 455,94 €
Résultats de clôture		156 181,05 €		2 935 024,53 €		3 091 205,58 €
Restes à réaliser	915 653,00 €	787 503,00 €	0,00 €	0,00 €	915 653,00 €	787 503,00 €
TOTAUX CUMULES	2 346 023,86 €	2 374 054,91 €	1 330 879,50 €	4 262 904,03 €	3 676 903,36 €	6 639 958,94 €
RESULTATS DEFINITIFS		28 031,05 €		2 935 024,53 €		2 963 055,58 €
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		85 831,39 €		16 384,37 €		102 215,76 €
Opérations de l'exercice	125 144,13 €	115 453,43 €	145 388,36 €	154 364,75 €	270 532,49 €	269 818,18 €
TOTAUX	125 144,13 €	201 284,82 €	145 388,36 €	170 749,12 €	270 532,49 €	372 033,94 €
Résultats de clôture		76 140,69 €		25 360,76 €		101 501,45 €
Restes à réaliser	29 956,00 €	19 800,00 €			29 956,00 €	19 800,00 €
TOTAUX CUMULES	155 100,13 €	221 084,83 €	145 388,36 €	170 749,12 €	300 488,49 €	391 833,94 €
RESULTATS DEFINITIFS		65 984,69 €		25 360,76 €		91 345,45 €

Délibération n°4 : Vote des taux d'imposition pour 2025

Le Maire rappelle au conseil municipal que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Maire propose au conseil municipal de maintenir des taux identiques à ceux votés l'an passé.

Vote à l'unanimité pour confirmer les mêmes taux que 2024.

Délibération n°5 : Vote du budget primitif M57 pour 2025

L'équilibre du budget de la commune se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 127 891 €	5127 891 €
SECTION INVESTISSEMENT	4 547 790 €	4 547 790 €
BUDGET TOTAL	9 675 681 €	9 675 681 €

Adopté à l'unanimité des membres présents, 13 voix POUR

Délibération n°6 :Vote du budget pour le service Eau et Assainissement 2025

La commune gère la distribution de l'eau potable au village en régie pour la plaine la gestion de l'assainissement en délégation de service public à KYRNOLIA.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	247 608.76 €	247 608.76 €
SECTION INVESTISSEMENT	274 673.69 €	274 673.69 €
BUDGET TOTAL	522 282.45 €	522 282.45 €

Adopté à l'unanimité des membres présents, 13 voix POUR

Délibération n°7 : Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les eaux usées domestiques

Le Maire expose au conseil municipal que La loi de finances rectificative du 14 mars 2012 a remplacé au 1er juillet 2012 la participation au raccordement à l'égout par la participation pour le financement à l'assainissement collectif qui est une redevance exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble dès lors que le raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Il est possible d'instituer cette participation aux propriétaires d'établissements et d'immeubles produisant des eaux usées « assimilées domestiques », c'est-à-dire les commerces de détail, les hôtels, restaurants, activités tertiaires, sportives, culturelles ou récréatives, médicales.

A compter du 1er avril 2025, le Maire propose par délibération d'instaurer la PFAC et de fixer son taux, sur le territoire communal.

Vote à l'unanimité pour mettre en place cette participation.

Délibération n°8 : Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les eaux usées assimilées domestiques

Le Maire expose au conseil municipal que ce financement s'effectue dans les mêmes conditions que la délibérations précédente.

Vote à l'unanimité pour mettre en place cette participation.

Délibération n°9: Projet de déplacement de la cantine scolaire : Plan de financement

Le Maire présente au conseil municipal le projet de déplacement de la cantine scolaire au regard de l'augmentation constante de l'effectif des demi pensionnaires passant de 33 élèves à 72 élèves actuellement en moyenne journalière.

Cette cantine d'une superficie de 150m² sera construite sur un terrain attenant à l'école et appartenant à la commune, avec un accès direct sur la cour de récréation.

Le coût global des travaux est de 402 000 € Ht dont les Honoraires (Maîtrise d'oeuvre, études, mission de contrôle) s'élève à 86 500 € HT

Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse (dotation école) : 20 % : 80 400 €
- Etat (60 %) : 241 200 €
- Commune (20 %) : 80 400 €

Vote à l'unanimité pour approuver le projet de déplacement de la cantine scolaire ainsi que son plan de financement.

Questions diverses :

NEANT

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 19h30

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI